

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé le 5 décembre 2017, les enchères seront reçues sur la mise à prix sus-indiquée.

Il est en outre déclaré conformément à l'article 873 du code de procédure civile que tous ceux au profit du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur les immeubles saisis, devront requérir inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

En application de l'article 881 du code local de procédure civile, les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de Papeete.

Fait et rédigé à Papeete par l'avocat soussigné,
Vasanthi DAVILES-ESTINES.

SELARL GroupAvocats
Mes Gilles JOURDAINNE & Vasanthi DAVILES-ESTINES
15, avenue Pouvana'a-a-Oopa, Papeete
Tél. : (689) 40 54 04 54, fax : (689) 40 83 62 78

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Au plus offrant et dernier enchérisseur en l'audience des criées du tribunal de première instance de Papeete,

L'adjudication aura lieu LE MERCREDI 4 AVRIL 2018 A 8 HEURES.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'aux requête, poursuite et diligence de :

La SAEM BANQUE SOCREDO, société anonyme d'économie mixte, au capital de 22 milliards de francs CFP, dont le siège est à Papeete, 115, rue Dumont-d'Urville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 59 1 B, prise en la personne de son représentant légal,

Ayant la SELARL GroupAvocats (Me Gilles JOURDAINNE & Me Vasanthi DAVILES-ESTINES) pour avocat,

En présence de M. Gaston TISSIOU, né le 16 janvier 1979 à Papeete, et Mme Mihimana Nérice TEINAURI, née le 13 octobre 1980 à Papeete, demeurant à Punaauia, servitude Taputuarai PK 8,800, côté montagne, BP 2810, Punaauia centre,

Il sera procédé le mercredi 4 avril 2018 à 8 heures en l'audience de la chambre des saisies immobilières du tribunal civil de première instance de Papeete, au palais de justice, salle ordinaire desdites audiences, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

Désignation : en un lot, commune de Punaauia (île de Tahiti) :

Un terrain non viabilisé sis à Punaauia (Tahiti), PK 8,800, côté montagne, formant la parcelle C2 du morcellement de la propriété Taputuarai, cadastré section AL n° 410, pour une contenance de 664 mètres carrés,

Et tout droit de passage sur la parcelle cadastrée section AL n° 414 pour une contenance de 977 mètres carrés menant à la route de ceinture.

Ainsi que l'immeuble existe avec tout ce qui en dépend, ensemble toutes augmentations et améliorations qui pourront y être apportées par la suite, y compris tous immeubles par destination pouvant y être attachés, sans exception ni réserve.

Observation ici faite que ladite parcelle est grevée dans sa partie nord d'une servitude de passage d'une largeur d'environ 6 mètres.

Mise à prix : En un lot : 23 000 000 F CFP (*vingt-trois millions de francs CFP*).

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé le 4 décembre 2017, les enchères seront reçues sur la mise à prix sus-indiquée.

Il est en outre déclaré conformément à l'article 873 du code de procédure civile que tous ceux au profit du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur les immeubles saisis, devront requérir inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

En application de l'article 881 du code local de procédure civile, les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de Papeete.

Fait et rédigé à Papeete par l'avocat soussigné,
Vasanthi DAVILES-ESTINES.

Etude de Mes Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA, Notaires associés à Papeete (île de Tahiti), 83, rue du Commandant-Destremau

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Jean-Philippe PINNA, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée "Office notarial Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA", titulaire d'un office notarial à la résidence de Papeete (île de Tahiti), 83, rue du Commandant-Destremau, le 19 février 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'achat, la prise à bail ou la location de tous terrains et propriétés foncières de toute nature ; La construction et l'aménagement sur les terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, professionnel ou commercial et tous annexes et dépendances ; La vente, en totalité ou par fractions, avant ou après achèvement, des constructions y édifiées ; La location des lots en stock dans l'attente de leur vente ; Pour la réalisation des opérations ci-dessus, la conclusion de toutes conventions de sous-traitance, contrats, promotion immobilière et de maîtrise d'œuvre déléguée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination : VILLA PAMATAI.

Siège social : Papeete (98713), Résidence Iris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : deux cent mille francs CFP (200 000 F CFP).

Gérant : Le premier gérant de la société est M. Marcel TAIB, demeurant à Papeete, résidence Iris.

Cessions de parts : Les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Le notaire.

TAURAA FETIA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte en date du 21 février 2018 à Papeete, il a été constitué une société :

Forme : Société civile aquacole.

Dénomination : TAURAA FETIA.

Objet : L'acquisition, la location et l'exploitation, directe ou indirecte de tout navire ou coque-nue, destiné à des sociétés d'exploitation de pêche hauturière, ayant leur activité en Polynésie française.

Siège social : Route du plateau, domaine Van-Bastolaer, Taravao.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : Cent mille francs CFP (100 000 F CFP).

Gérance : M. Tauraa TEHAHE, demeurant route du Plateau, domaine Van-Bastolaer, Taravao.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Le gérant.

TAURAA HERE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte en date du 21 février 2018 à Papeete, il a été constitué une société :

Forme : Société civile aquacole.

Dénomination : TAURAA HERE.

Objet : L'acquisition, la location et l'exploitation, directe ou indirecte de tout navire ou coque-nue, destiné à des sociétés d'exploitation de pêche hauturière, ayant leur activité en Polynésie française.

Siège social : Route du plateau, domaine Van-Bastolaer, Taravao.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : Cent mille francs CFP (100 000 F CFP).

Gérance : M. Tauraa TEHAHE, demeurant route du Plateau, domaine Van-Bastolaer, Taravao.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Le gérant.

TAURAA RAVA'AI

Avis de constitution

Aux termes d'un acte en date du 21 février 2018 à Papeete, il a été constitué une société :

Forme : Société civile aquacole.

Dénomination : TAURAA RAVA'AI.

Objet : L'acquisition, la location et l'exploitation, direct ou indirect de tout navire ou coque-nue, destiné à des sociétés d'exploitation de pêche hauturière, ayant leur activité en Polynésie française.

Siège social : Route du plateau, domaine Van-Bastolaer, Taravao.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : Cent mille francs CFP (100 000 F CFP).

Gérance : M. Tauraa TEHAHE, demeurant route du Plateau, domaine Van-Bastolaer, Taravao.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Le gérant.

CABINET D'AVOCAT DE ME THIERRY JACQUET AVOCAT A PAPEETE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance de Papeete,

LE MERCREDI 4 AVRIL 2018 A 8 HEURES.

Aux requêtes, poursuites et diligence de :

La BANQUE DE TAHITI, société anonyme, au capital de 2 514 666 000 F CFP, dont le siège social est situé 38, rue François-Cardella, à Papeete, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 68 33-B, identifiée au répertoire territorial des entreprises sous le n° TAHITI 30.130, représentée par M. Patrice TEPELIAN, en qualité de directeur général,

Ayant Me Thierry JACQUET pour avocat à Papeete,

En présence ou elle dûment appelée de :

Mme Danièle Taiana CLAIN épouse NANAI, née le 6 avril 1967 à Papeete, de nationalité française, demeurant à Papara, PK 34,500, côté montagne.